

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet de terminal portuaire Sorel-Tracy – QSL International Ltée
Dossier de l'Agence : 83969

Ministère/organisme	Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)
Personne-ressource principale	Denise Gareau
Adresse complète	22 rue Eddy, Gatineau QC
Courriel	FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca
Téléphone	819-938-1132
Deuxième personne-ressource	Jessica Bialek

1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

FEGC ne détient aucun pouvoir, fonction ou devoir réglementaires

2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

FEGC possède une expertise dans l'application de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et intersectionnelle ainsi que dans l'information relative à la violence fondée sur le sexe.

3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

FEGC a seulement contribué au Projet via les requêtes de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Commented [D(1)]: Énumérez les pouvoirs, devoirs ou fonctions potentiels, y compris le financement fédéral, que votre ministère ou organisme pourrait être tenu d'exercer ou d'exécuter pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie. Valider si l'information dans la description initiale du projet est exacte.

Si vous répondez à cette question via la 4^e colonne du tableau 1, simplement référer ici à la réponse dans le tableau 1.

Commented [D(2)]: Dans le cadre du mandat et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, énumérez les politiques opérationnelles ou les documents d'orientation spécifiques qui pourraient aider à traiter les questions et à gérer les effets spécifiques au contexte du projet.

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les principaux enjeux qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour ces principaux enjeux :

- Décrivez l'effet positif ou négatif anticipé sur la ou les composantes valorisées concernées ou décrivez la nature de la question à éclaircir.
- Lorsque possible, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui peuvent aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.
- Identifier, de manière générale, l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices pour l'étude d'impact, si cette dernière est requise.
- Fournir un résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

En plus du tableau 1, plus amples renseignements sont inclus sous la section « Renseignements supplémentaires »

7. Pour les enjeux de moindre importance, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui donneraient confiance dans le fait que les enjeux peuvent être abordés et gérés sans l'intégrer dans l'évaluation d'impact, ou qui peuvent aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Titre de l'intervenant

Date

Commented [D(3)]: Par exemple, des renseignements supplémentaires liés au contexte géographique du projet (les refuges d'oiseaux migrateurs, les espèces fédérales en péril, etc.) pour lesquels votre ministère ou organisme dispose de renseignements ou de pouvoirs.

Commented [D(4)]: Quelles sont les questions clés qui sont importantes et pertinentes pour la prise de décision et qui devraient être abordées? Tenir compte du contexte du projet (emplacement, taille, portée, historique).

Commented [D(5)]: Par exemple, les mesures d'atténuation, de compensation ou de suivi.

Commented [D(6)]: Par exemple : Fournir des informations récentes sur la présence potentielle d'espèces en péril.

Il ne s'agit pas ici de rédiger les lignes directrices.

Commented [D(7)]: Afin d'éviter que l'Agence interprète de manière erronée les demandes des AF.

Exemple de résumé en langage simple :

- Besoin d'informations sur les effets sur la faune liés aux substances nocives déversées dans les milieux récepteurs durant toutes les phases du projet.

Renseignements supplémentaires

Le mandat de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) est de faire avancer l'égalité en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, à la vie économique, sociale et politique du Canada. En plus de l'Égalité des genres, FEGC dirige la mise en œuvre de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) au sein de l'administration fédérale, qui est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'application de l'ACS Plus dans le cadre du processus d'évaluation d'impact permet d'analyser, de contextualiser et de traiter les inégalités fondées sur l'identité et d'autres facteurs et leurs intersections. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la racialisation, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la condition socio-économique, le lieu de résidence et le handicap.

Du point de vue du mandat et des domaines de responsabilité de FEGC, les questions suivantes devraient être abordées dans l'évaluation de l'impact du Projet :

Évaluer les réalités actuelles : Identifier la position des différents groupes de population en ce qui concerne la prise de décision, la participation, l'accès et le contrôle des ressources ainsi que les normes, les valeurs et les droits. Quels sont les obstacles à l'égalité?

Inclusion de données désagrégées : Les données sur les avantages et les impacts négatifs sur les diverses personnes seront-elles comptabilisées ? Si les données sont limitées, quelles mesures seront prises pour s'assurer que les besoins des diverses personnes sont compris et reflétés dans la conception du projet?

Analyse des impacts différentiels : Les diverses populations reçoivent-elles une part équitable des avantages associés au projet? Certaines sont-elles touchées de manière disproportionnée par les conséquences négatives (par exemple, la violence fondée sur le sexe)? Les lacunes et les perceptions historiques empêcheront-elles certaines personnes de bénéficier également du projet?

Participation de diverses personnes en tenant compte de leur culture : Les personnes, et en particulier celles qui sont marginalisées, ont-elles été consultées? Comment les points de vue et les perspectives de ces personnes contribueront-ils à façonner le projet?

Les investissements sont-ils répartis entre différents groupes : Que sera-t-il fait pour que le projet serve à renforcer les capacités et la qualité de vie de divers groupes et individus?

Intégration de l'égalité : Le projet cherche-t-il à répondre aux besoins identifiés de diverses personnes ? Les résultats du projet incluent-ils un engagement plus large pour améliorer l'égalité et ne pas perpétuer les normes et les structures qui ont contribué à ces inégalités?

Informations sur les personnes qui mettent en œuvre le projet. L'entreprise a-t-elle mis en place des politiques d'égalité, de lutte contre le harcèlement ou d'autres politiques pertinentes ? La main-d'œuvre actuelle est-elle diversifiée ? Y a-t-il des antécédents d'abus ou d'infractions en ce qui concerne les questions de justice sociale ? Une formation est-elle dispensée sur les questions liées à l'égalité, à la

diversité et à l'inclusion afin de garantir que l'équipe de mise en œuvre possède **les compétences, les connaissances et l'engagement en faveur d'un changement positif** pour combler les écarts de manière durable?

Sur la base des effets potentiels du projet relatifs aux femmes et à la promotion de l'égalité des genres, voici les effets potentiels de compétence fédérale sur lesquels se concentre FEGC:

(c) s'agissant des peuples autochtones du Canada, les répercussions au Canada des changements à l'environnement, selon le cas :

(i) au patrimoine naturel et au patrimoine culturel,

(d) les changements au Canada aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada

(e) des changements en toute matière sanitaire, sociale ou économique mentionnée à l'annexe 3 qui relèvent de la compétence législative du Parlement.

Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) ?

L'ACS Plus est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et d'autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'ACS Plus est également un processus continu qui ne s'arrête pas une fois qu'une initiative a été élaborée. L'ACS Plus est un outil d'analyse qui peut être appliqué à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une initiative.

Dans le cadre de l'ACS Plus, de nombreux facteurs doivent être pris en compte. Les besoins et les expériences des différents groupes de personnes sont influencés par des éléments intersectés de leur identité, le contexte dans lequel ils se trouvent et leurs expériences vécues. En ce sens, l'ACS Plus est une analyse intersectionnelle.

L'ACS Plus sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de personnes — femmes, hommes ou personnes de diverses identités de genre. L'identité d'un individu est déterminée par une multitude de facteurs, en plus du sexe, par exemple l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap. D'où l'ajout du mot « plus », met l'accent sur le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. Lorsque seuls les impacts sur les hommes et les femmes sont pris en compte, il existe un risque de ne pas tenir compte de manière adéquate des diverses expériences. L'ACS Plus doit permettre d'informer l'initiative tout au long du processus de son cycle de vie, de l'identification du problème / de l'opportunité jusqu'à l'évaluation des impacts du projet. L'ACS Plus est une partie intégrante de toute stratégie de création d'initiatives inclusives, car elle contribue à améliorer la prévisibilité des résultats et à minimiser les conséquences involontaires. L'ACS Plus implique également la prise en compte du contexte dans lequel les personnes vivent, y compris les systèmes et les structures de pouvoir. Lorsque nous examinons comment ces facteurs fonctionnent ensemble, nous reconnaissons qu'il existe autant de différences au sein des groupes de personnes qu'entre les groupes. Cette reconnaissance est importante pour faire l'ACS Plus de manière efficace et approfondie.

Voici quelques questions clés à considérer lors de la collecte de données et d'informations à toutes les étapes de l'ACS Plus :

- Quelles données désagrégées sont disponibles pour comprendre les diverses dimensions croisées de la question ?
- Est-ce que je donne la priorité à certains facteurs et/ou données par rapport à d'autres ? Si oui, pourquoi ?
- Qui devrait être impliqué dans la collecte et l'analyse des données ?
- Comment l'âge, la culture, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la géographie, le genre, le statut économique, la langue, la racialisation, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle déterminent-ils les personnes touchées par cette question ? Comment ces facteurs modifient-ils la nature et l'étendue des impacts ?
- Comment pourrais-je impliquer les personnes concernées par cette question dans mon analyse et dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de l'initiative, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement représentées ?
- Y a-t-il des lacunes dans les données pour identifier les différences et les inégalités ?

Des informations supplémentaires sur l'ACS Plus et l'analyse de la diversité sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://research-groups.usask.ca/reed/documents/CEAA%20Report.FINAL.%20Walker%20Reed%20Thiessen.%20Gender%20Diversity%20in%20IA.Feb%202019.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>

Documenter le contexte - Créer une base de référence

Si une déclaration d'impact est requise, il sera nécessaire de documenter les informations de référence sur la population potentiellement touchée par le projet. Il s'agirait notamment de données de référence et d'une ACS Plus en rapport avec les impacts sociaux, économiques et sanitaires, tels que le genre et la pauvreté, la division du travail, la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport aux indicateurs (tels que l'alphabétisation, l'accès à la terre, la participation à la pêche/l'agriculture, la participation politique, etc.) Ces informations doivent faire apparaître les différences et les disparités entre les genres et autres liées à un problème ou à une question centrale, démontrant que certains groupes sont confrontés à des obstacles et à des risques différents, distincts ou plus importants que d'autres. L'analyse doit aller au-delà du descriptif (par exemple, le pourcentage de personnes à faible revenu) pour poser des questions critiques sur les normes, les rôles et les relations et sur la façon dont cela influence les relations de pouvoir (par exemple, qui a quoi, qui fait quoi, etc.) dans un contexte particulier.) Elle devrait également démontrer les liens entre l'environnement économique et juridique où les normes et les règles dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales deviennent des obstacles pour certains groupes (par exemple, les questions historiques et contextuelles qui ont limité l'accès aux opportunités).

Données désagrégées

Un aperçu détaillé du ou des groupes de populations ciblées et du contexte local serait nécessaire dans l'étude d'impact. Cela permettrait d'identifier clairement les segments de la population qui bénéficieront ou subiront des répercussions négatives par le projet. Les informations doivent être à jour et ventilées au minimum par sexe, genre, âge et origine ethnique. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées pour inclure également des informations telles que divers groupes dans la zone d'influence du projet, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, sous-employées ou sans emploi, les handicapés, les personnes âgées et les groupes systématiquement marginalisés. Des informations de base désagrégées seront essentielles dans l'étude d'impact pour suivre les changements au cours du cycle de vie du projet et pour fournir un point de référence afin d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. L'extraction de ces données implique normalement la consultation d'un

éventail de sources, telles que les statistiques gouvernementales, les rapports administratifs ou les études antérieures. S'il existe des lacunes dans les données, cela devrait être mentionné dès le départ dans l'étude d'impact et des mesures supplémentaires devraient être prises pour combler les lacunes d'information. Par exemple, bien qu'il y ait une augmentation de la participation au recensement des communautés autochtones, l'information peut ne pas toujours être disponible ou partagée. Les informations quantitatives, y compris les données sensibles au genre, devraient également être complétées par des informations qualitatives issues d'études ou de consultations et de diverses sources. Par exemple, l'étude d'impact devrait fournir un profil détaillé des conditions socio-économiques des ménages et des communautés susceptibles d'être touchés par le projet, dans la mesure du possible.

Mobilisation du public et prise de décision

Les consultations avec divers groupes et individus, y compris des résidents et des groupes autochtones, sont un élément important du processus d'ACS Plus. La description initiale du projet décrit le plan de mobilisation qui comprend un résumé de toutes les missions menées à ce jour et décrit la mobilisation prévue au cours de la phase de mobilisation initiale. Les entreprises ne parviennent souvent pas à consulter de manière adéquate les femmes ou divers groupes lors de la négociation d'accords d'accès à la terre, de compensation ou de partage des bénéfices. En outre, la langue et les matériels d'information devraient être accessibles à tous. Si elle n'est pas correctement consultée, cela peut affaiblir et désavantager des individus et des groupes, et peut également miner les structures de prise de décision traditionnelles. Les communautés ont également des conditions sociales, économiques et politiques et des spécificités culturelles différentes qui se combinent de différentes manières pour permettre ou limiter l'action et le leadership des femmes. Il est important de comprendre les processus de prise de décision et les capacités des individus ou des groupes dans la zone locale - non seulement qui, mais aussi les différents types de décisions que les gens prennent, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. En résumé, l'étude d'impact devrait permettre de mieux comprendre les capacités de prise de décision des gens concernant le développement de la communauté, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. L'étude d'impact peut fournir des informations sur la manière dont le promoteur du projet entend soutenir la participation des femmes et de divers groupes à la prise de décision en tenant compte de leur culture.

Besoins sociaux et bien-être

L'étude d'impact devrait également inclure des informations sur ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation ou de consultation sur les besoins sociaux et le bien-être. L'inclusion de diverses perspectives dans les processus de mobilisation et de consultation favorise l'identification des différents besoins, en particulier en ce qui concerne les besoins sociaux tels que la santé ou les services sociaux. Par exemple, lorsque des obstacles sont identifiés à la participation des femmes, comme le manque de services de garde d'enfants, des mesures peuvent être envisagées pour fournir des services de garde d'enfants ou créer des espaces adaptés aux enfants pendant les réunions. De même, il y a des cas où les hommes trouvent un emploi dans des projets d'extraction et se retirent de leur travail dans le domaine d'activités traditionnelles de subsistance, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage, ce qui peut créer - et exacerber les inégalités existantes entre les genres dans les communautés. L'étude d'impact doit démontrer comment l'engagement des membres de la communauté a permis de mieux comprendre les impacts négatifs et d'élaborer des mesures d'atténuation pour renforcer les impacts positifs.

Accès et contrôle des ressources

L'accès et le contrôle des ressources concernent à la fois la disponibilité des ressources et les avantages qui découlent de leur utilisation. Le promoteur du projet peut donc souhaiter inclure dans l'étude d'impact des informations sur la façon dont l'accès et l'utilisation des ressources, telles que l'éducation, l'information et les services, sera affectés par la mise en œuvre du projet proposé. L'étude d'impact doit expliquer

comment le promoteur prévoit de mettre en œuvre les politiques et la planification locales en matière d'emploi, tout en utilisant les compétences locales et en soutenant les initiatives locales.

Pour que le projet soit durable et inclusif, l'étude d'impact doit identifier les ressources de la communauté et décrire qui a accès à ces ressources. Par exemple, si les moyens de subsistance traditionnels sont affectés et que certains groupes n'ont pas les compétences requises pour l'emploi, le promoteur pourrait envisager des moyens d'éliminer les obstacles par des activités et des soutiens ciblés. En plus de l'emploi direct, le promoteur pourrait envisager l'inclusion des groupes sous-représentés par le biais d'arrangements dans la chaîne d'approvisionnement, comme par exemple, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises appartenant à des personnes locales, autochtones et/ou des femmes.

En plus de comprendre les contraintes et les obstacles auxquels sont confrontés certains individus ou groupes, l'étude d'impact doit inclure une description des normes sociales et des structures de pouvoir social plus larges. Les normes sociales font référence aux règles et aux comportements qui les accompagnent et qui régissent les attentes et les comportements sociaux. Les règles formelles et informelles régissent les comportements du marché. Les "règles informelles" comprennent les normes (ou ce que nous appelons les "normes sociales") et les relations (c'est-à-dire la dynamique du pouvoir entre les personnes). Par exemple, les femmes occupent souvent des sphères économiques différentes, en raison des normes sociales qui définissent les rôles et les comportements acceptables pour les femmes. Dans la plupart des contextes, les femmes sont plus susceptibles de travailler en tant que travailleuses familiales non rémunérées, dans le secteur informel ou à temps partiel afin de pouvoir combiner travail et responsabilités de soins. Même dans le cadre d'un emploi formel, les femmes ont tendance, dans de nombreux contextes, à exercer des professions "féminines" pour un rendement moindre.

Opportunités économiques

Les opportunités économiques et l'accès aux avantages financiers des projets sont souvent limités pour certaines populations. De plus, l'étude d'impact doit décrire si le projet générera des avantages et des opportunités significatifs pour les communautés locales (par exemple, qui parmi les communautés en bénéficiera) et le risque de bénéfices différentiels, y compris les opportunités pour les femmes, les personnes handicapées ou les peuples autochtones dans la main-d'œuvre du projet. Elle doit également indiquer les taux d'emploi actuels et décrire les différences entre et parmi les sous-groupes de la zone locale (par exemple, les personnes ayant un faible niveau d'éducation).

Au fur et à mesure que le promoteur du projet élabore l'étude d'impact, des informations devraient être incluses sur la façon dont les femmes et les hommes et divers groupes de personnes sont employés soit comme salariés sur le marché du travail, y compris dans les professions de subsistance coutumières. Cela est particulièrement pertinent pour les communautés autochtones où la «pluriactivité» caractérise souvent les revenus des ménages. Le promoteur pourrait souhaiter inclure des informations sur le potentiel du projet d'accroître l'emploi des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur et des travailleurs locaux en général. Le promoteur peut souhaiter identifier les mesures qui seront prises pour soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention de ces travailleurs. Les informations sur les possibilités de formation qui seront mises à la disposition des travailleurs potentiels peuvent également être pertinentes. Cela pourrait inclure une collaboration avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir une formation ciblée à ces populations. Des mesures liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création d'incitations ou de critères favorisant les fournisseurs locaux. Il convient d'inclure des détails supplémentaires sur la manière dont le projet peut avoir des répercussions positives sur l'économie locale au sens large (par exemple, l'approvisionnement en nourriture, l'hébergement ou potentiellement l'achat de matériaux de construction. Le promoteur peut

également souhaiter décrire dans l'étude d'impact ses propres plans de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la diversité et l'inclusion.

La violence fondée sur le sexe (VFS)

Dans certains cas, les projets du secteur des industries extractives peuvent générer et entraîner une augmentation de la migration et de l'afflux de travailleurs de passage. Dans la plupart des cas, les hommes restent surreprésentés dans le secteur du développement et des industries d'extraction. L'étude d'impact doit identifier et évaluer les problèmes potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) (par exemple, le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes, la traite des personnes, etc.). L'étude d'impact devra explorer ces problèmes potentiels et les risques accrus tels que la VFS, qui peuvent faire en sorte que les femmes se sentent moins en sécurité chez elles et dans leur communauté. L'étude d'impact devra identifier les groupes vulnérables spécifiques parmi les femmes (par exemple, les femmes autochtones, les jeunes femmes) qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par ces risques en lien avec la santé et la sécurité, y compris l'intimidation et la discrimination. Des risques et des impacts négatifs peuvent également être subis par des groupes qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le projet.

La VFS est un problème persistant dans toutes les sociétés et devrait être explorée dans l'analyse, par exemple, pour s'assurer que le promoteur et les entrepreneurs du chantier prennent des mesures pour prévenir le harcèlement et la violence sexuels. L'étude d'impact doit inclure un aperçu du cadre juridique, tel que les lois du travail pertinentes et les politiques liées à la VFS. Par exemple, les lois canadiennes sur la violence conjugale et les juridictions pour s'attaquer aux problèmes diffèrent d'une province à l'autre. L'étude d'impact devrait également envisager des mesures d'atténuation, le cas échéant, telles que des programmes visant à soutenir la sûreté et la sécurité des personnes, y compris des codes de conduite et des programmes visant à impliquer les hommes en tant qu'agents du changement - l'un des aspects les plus difficiles de la promotion de l'égalité des genres. Si des infrastructures temporaires sont nécessaires, elles doivent comprendre des installations sanitaires qui soient des espaces sûrs pour tous les travailleurs. Si cela s'avère pertinent, le promoteur doit inclure dans l'étude d'impact des informations générales sur la violence liée au sexe dans les communautés touchées et sur la manière dont les interventions du projet peuvent avoir un impact involontaire ou augmenter les risques dans le cadre du développement du projet.

Conclusion

Bien que l'ACS Plus devrait être intégrée dans l'étude d'impact et l'évaluation d'impact, une section spécifique qui résume les principaux problèmes et identifie les mesures d'atténuation pour résoudre ces problèmes peut être utile, car elle aide à former la base d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS Plus. Il est recommandé que les questions clés et les mesures pratiques soient classées par ordre de priorité, plutôt que d'élaborer une liste exhaustive qui pourrait ne pas être réaliste à mettre en œuvre. Il est recommandé de classer les questions clés et les mesures pratiques par ordre de priorité, plutôt que de dresser une liste exhaustive dont la mise en œuvre pourrait ne pas être réaliste. Le fait d'étayer ces actions clés par des indicateurs de réussite et de suivre régulièrement les progrès réalisés contribue également à institutionnaliser l'égalité et l'inclusion des genres dans la gestion du projet.

Commentaires sur le Rapport principale - Description initiale de projet daté du 6 sept. 2022 : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p83969/145129F.pdf>

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée	Description de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu Informations ou études qui devraient être exigées dans les LDI	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
<i>Exemple AEIC-01</i>	<i>Si le commentaire est lié à une section spécifique de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence. Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i>	<i>Identifier la ou les composantes valorisées - dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme - auxquelles s'applique l'effet ou la question. Il peut s'agir de composantes de l'environnement, de la santé, des conditions sociales ou économiques.</i>	<i>Fournir le contexte de l'enjeu. Le cas échéant, fournir également :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les pouvoirs, devoirs ou fonctions dont dispose votre organisme qui peuvent atténuer ou gérer les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> • <i>Des directives opérationnelles ou des mesures d'atténuation ou de surveillance standard et bien comprises qui permettraient de traiter les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> 		
Enjeux principaux					
FEGC-01	3.2 Plan de mobilisation future (p. 4) 15. Description sommaire du contexte sanitaire, social et économique (p. 34 à 40) 21. Répercussion sur les peuples autochtones (p. 45-46)	Composantes de la santé, conditions sociales et économiques	Une liste de changements potentiels est incluse. Cependant, tenant compte du manque de données et de consultation, FEGC recommande que cette liste soit réévaluée basé sur une Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) complète durant l'étude d'impact.	FEGC recommande que le promoteur s'engage à effectuer une ACS Plus complète et de qualité. Par exemple, au niveau de la consultation et mobilisation : le promoteur indique que les méthodes de communication seront adaptées afin de	Est-ce que le promoteur s'engage à effectuer une ACS Plus complète et de qualité tel qu'expliqué dans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'outil d'évaluation de la qualité d'une ACS Plus dans l'étude d'impact : https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/outil-evaluation-qualite-une-acs-plus-etude-impact.html)

22. Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones (p. 47)

rejoindre la plus grande portion de la population possible. FEGC recommande quand plus, l'objective soit de rejoindre le plus grand nombre de participants de divers groupes de population en veillant à pouvoir répondre « qui est à la table et qui est absent? ».

Un autre exemple est au niveau des **données** : celles-ci doivent permettre l'identification des personnes touchées (population autochtone et non-autochtone, main d'œuvre potentiel) par le projet et évaluer comment elles peuvent vivre les impacts différemment par divers groupes de population.

- le document d'orientation ACS Plus dans le cadre de l'évaluation d'impact : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>

Enjeux de moindre importance